

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le – 8 JUL. 2011

Nos réf. : SG06545

Affaire suivie par : Claudette QUINTILLA
Claudette.Quintilla@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 71 12 - Fax : 01 40 81 84 49

Note

à

Destinataires *in fine*

Objet : Elections du 20 octobre 2011

Ref : Circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques (NOR BCRF1109882C) ;

Circulaire relative au renouvellement général des instances représentatives du personnel dans la fonction publique de l'Etat (en cours de publication).

Comme annoncé dans ma note du 15 mars dernier et conformément aux circulaires citées en référence, du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, je vous prie de trouver ci-joint la circulaire relative à l'organisation et au déroulement des opérations électorales des scrutins du 20 octobre 2011 pour le renouvellement des instances consultatives au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

Cette circulaire, qui vise à clarifier le processus électoral pour les scrutins du comité technique ministériel (CTM), des comités techniques (CT), des commissions administratives paritaires (CAP), des commissions consultatives paritaires (CCP), des commissions d'avancement et de discipline (CAD) relevant du MEDDTL, a été élaborée à la suite de consultations avec les représentants du personnel et des services.

Il vous appartient de décliner, en concertation avec les organisations syndicales, les mesures d'organisation locales de ces scrutins.

Le Secrétaire général



Jean-François MONTEILS

DESTINATAIRES

- Monsieur le Conseil général de l'environnement de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Monsieur l'inspecteur générale des affaires maritimes (IGAM)
- Madame la Commissaire générale au développement durable, Déléguée interministérielle au développement durable
- Monsieur le Directeur générale de l'aviation civile (DGAC)
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- Monsieur le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Monsieur le Directeur général de la prévention des risques (DGPR)
- Monsieur le Préfet, Délégué à la sécurité et la circulation routières (DSCR)
- Madame la Directrice des ressources humaines

Madame et Messieurs les Préfets de région

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Direction inter-régionale de la mer (DIRM)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction de la mer (DM)
- Centre d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre (CETE)
- Service de la navigation du Nord-Est, du Nord Pas-de-Calais, de Rhône -Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse (SN)

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Direction des territoire, de l'alimentation et de la mer (DTAM)
- Service maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et Calais

Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Direction interdépartementale des routes (DIR)

Mesdames les directrices générales, messieurs les directeurs généraux des établissements publics administratifs, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, établissements publics à caractère scientifique et technologique

- agence des aires marines protégées (AAMP) ;
- agence de l'eau (Adour - Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie) ;
- agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) ;
- école nationale supérieur maritime (ENSM) ;
- école nationale des ponts et chaussées (ENPC) ;

- école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) ;
- établissement national des invalides de la marine (ENIM) ;
- institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) ;
- institut géographique national (IGN) ;
- Météo-France ;
- office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;
- parc amazonien de Guyane
- parc national (Cévennes, Ecrins, Guadeloupe, Mercantour, Port-Cros, Pyrénées, La Réunion, Vanoise) ;
- Parcs nationaux de France (PNF).

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs

- Centre inter-régional de formation professionnelle (CIFP)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Centre d'étude des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
- Bureau d'enquêtes accidents/mer (BEA/Mer)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEATT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEASAC)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Secrétariat général du tunnel sous la Manche (SGTM)
- Armement des phares et balises (APB)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGB)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I)
- Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (CEIGIPEF)
- Agence française pour l'information multimodale et la billetterie

